

## Département de La Creuse

# Evolis 23

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20250624-2025-02-036-DE  
Date de télétransmission : 14/08/2025  
Date de réception préfecture : 14/08/2025

### Réunion du Comité du 24 juin 2025

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à AJAIN le 24 juin 2025 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date de convocation : 16 juin 2025

Présents : AUBERT Patrick ; AUDONNET Jean Louis ; AUDOUX Patricia ; BERTRAND Alain ; BEUZE Daniel ; BLANCHET Bernard ; BONNAUD Jacques ; BOQUET Jacques André ; BOURDIER Sylvie ; CARABY Vincent ; CARIAT Jacky ; CHAPUT Jean Paul ; CHATELAIN François ; CHAVANT Philippe ; COLLIN Philippe ; COURATIER Josiane ; DARDAILLON Bruno ; DE GRAEVE Gérard ; DEBROSSE Guy ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUPEUX Viviane ; DUQUEROIX Sylvain ; ELIE Michèle ; FAYARD Mireille ; GALINDO Antoine ; GASNET Gérard ; GAUTIER ROUGEOT Marie Anne ; GENEVOIS Jean François ; GERBER Jean Marc ; HAMONEAU Nicolas ; HIVERT Eric ; HUMBERT Isabelle ; JULLIARD Christian ; LABESSE Jean Claude ; LEONNARD Marie ; MALFAISAN Frédéric ; MARTIAL Jean Luc ; MEDOC Anne ; MENAGER Eric ; MILLOT Catherine ; MONDON Thierry ; NIQUET Jean Marc ; PASDELOU Jérôme ; PETIT Denis ; PETITJEAN Daniel ; PINLOCHE Isabelle ; PLANCOULAINE Patrick ; POTHEAU Christian ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROULET Alain ; ROUSSEAU Christian ; SAINTEMARTINE Jean Claude ; SIMONNET Nicolas ; VALLES François ; VAN DRIEL Arie ; VELGHE Jacques ; VIRMONT Fabien ; WOTJOTWICZ Christian ; WOUTERS Christian.

Suppléants : APPERE Roger ; BROUTE Carine ; DAUDON Moïse ; DUBOSCLARD Thierry ; GODARD Patricia ; GUERIDE Patrick ; JEANROT Frédéric ; LARIGAUDERIE Gilles ; LECLERE Henri ; LHARDY Claude ; MAILLARD Claude ; MAYOL François ; PASCAUD Pierre ; VIERA Thierry.

Excusés : ALLARD Bernard ; AUCOUTURIER Alex ; AUGROS Evelyne ; BARBAIRE Jean Luc ; BIGALION Marie-Pierre ; BLED Nicole ; BODEAU Eric ; BOISRAMIER Guy ; BRAIBANT Claudette ; BROGNARA Myriam ; BUNLON Marie Christine ; CHAUMETTE Raymond ; CHETIF Evelyne ; DEBAENST Catherine ; DESLANDES Gilles ; DESSALLES Patricia ; DIAZ Florence ; DINDAULT Gérard ; DOURDY Patrick ; DUMOND Madeleine ; FILLETTE Didier ; GAUDY Sylvain ; GAZONNAUD Jean Luc ; GLENISSON Marie-Claude ; GRANGE David ; GUILLOT Laurent ; LAPORTE Martine ; LARDY Loïc ; LEGER Jean Luc ; LEROY Isabelle ; LHERITIER Laurent ; LUGUET Fabienne ; LUTRAT Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONTAGNAC Stéphanie ; MOUTAUD Patricia ; NAPIERAJ Marie Madeleine ; PENOT Gilles ; PICHON Sabine ; PIERRON Jean Luc ; PION Emmanuel ; PIRON Cédric ; RENARD Antoine ; RENGEAR Jean François ; SALADIN Christine ; SANTINON Emmanuel ; SIMON-CHAUTEMPS Franck ; SUCHAUD Michelle ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIENNOIS Guillaume ; VINCENT Victorien.

Secrétaire de séance : CARIAT Jacky

Pouvoirs :

BARBAIRE Jean Luc (Saint-Vaury) donne pouvoir à PLANCOULAINE Patrick (Saint-Vaury)  
VIENNOIS Guillaume (CAGG) donne pouvoir à LECLERE Henri (CAGG)  
PICHON Sabine (Saint Eloi) donne pouvoir à ROUGEOT Patrick (CAGG)

DELIBERATION n°2025-02-036

Collège : Eau & Assainissement

	Physique	Voix
Membres	26	70
Présents	14	36
Pouvoirs	/	/
Votants	14	36

Code nomenclature : 8.8 – Environnement

**Objet : Rapport annuel SPANC 2024**

Monsieur le Président présente les éléments clés du rapport annuel du SPANC 2024. Il propose au Comité syndical de l'approver pour permettre ensuite sa diffusion auprès des conseils municipaux.

20 08

Après délibération, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport annuel SPANC 2024 joint à la présente délibération.

Le Président  
Patrick ROUGEOT



Publication : 14 AOUT 2025

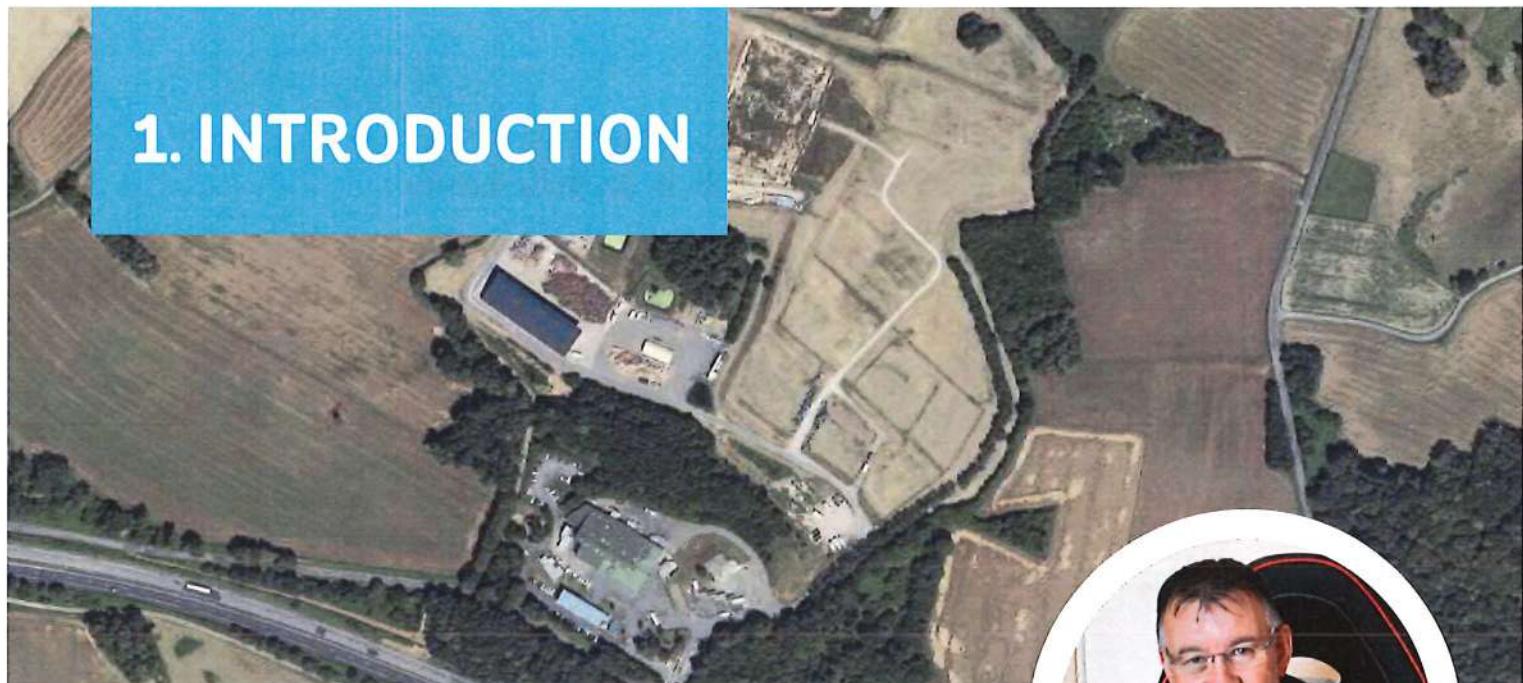
# Rapport Annuel

Prix et qualité du Service Public  
d'Assainissement Non Collectif

2024



# 1. INTRODUCTION



## Sommaire

**I. Introduction** - page 2

**II. Synthèse** - page 5

**III. Parc des installations** -  
page 6

**IV. Missions obligatoires** -  
page 7

**V. Communication** - page 8

**VI. Lutte contre  
la pollution** - page 9

**VII. Moyens mis en œuvre** -  
page 11

**VIII. Litiges & contentieux** -  
page 12

**IX. Finances** - page 13

**X. Organigramme** - page 16



## Le mot du président

En 2024, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) d'Evolis 23 a connu d'importants changements. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les communautés des communes du Pays Dunois et de Creuse Sud-Ouest lui ont transféré leur compétence Assainissement Non Collectif (ANC). Le périmètre d'action du SPANC comprend alors 132 communes pour 25 215 ANC.

Cette année marque également un changement d'organisation du SPANC qui fonctionne maintenant avec trois antennes basées à Noth, Gouzon et Sardent.

À l'aube de son 20<sup>e</sup> anniversaire, le SPANC d'Evolis 23 continue d'intervenir sur toujours plus de territoires et dessert aujourd'hui plus de 33 000 habitants.

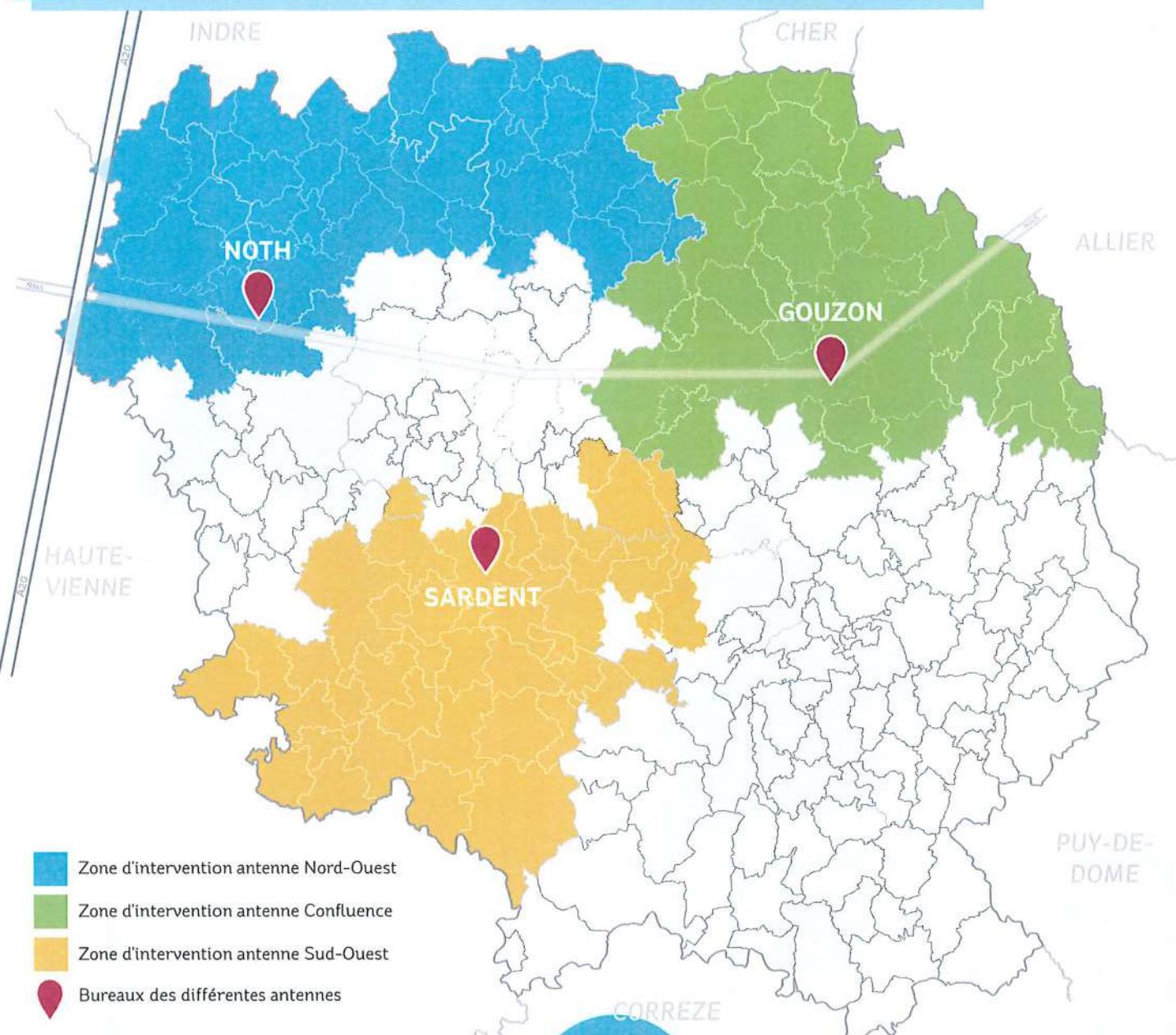
Bonne lecture à vous,

**Patrick ROUGEOT**

Maire de Saint-Léger-Le-Guéret  
Président d'Evolis 23



## Périmètre et antennes du SPANC



### Lexique des acronymes

**ANC** : Assainissement Non Collectif

**AC** : Assainissement Collectif

**AEP** : Alimentation (ou Adduction) en Eau Potable

**CA** : Compte Administratif

**CC** : Communauté de Communes

**CSO** : Creuse Sud Ouest

**EH** : Équivalent-Habitant

**ETP** : Équivalent Temps-Plein

**FCTVA** : Fond de Compensation pour la TVA

**FFB** : Fédération Française du Bâtiment

**NC** : Non Conforme

**OFB** : Office Français de la Biodiversité

**SPANC** : Service Public d'Assainissement Non Collectif

**SISPEA** : Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement

**TP** : Travaux Publics



**132 communes**

**5 Communautés de Communes**

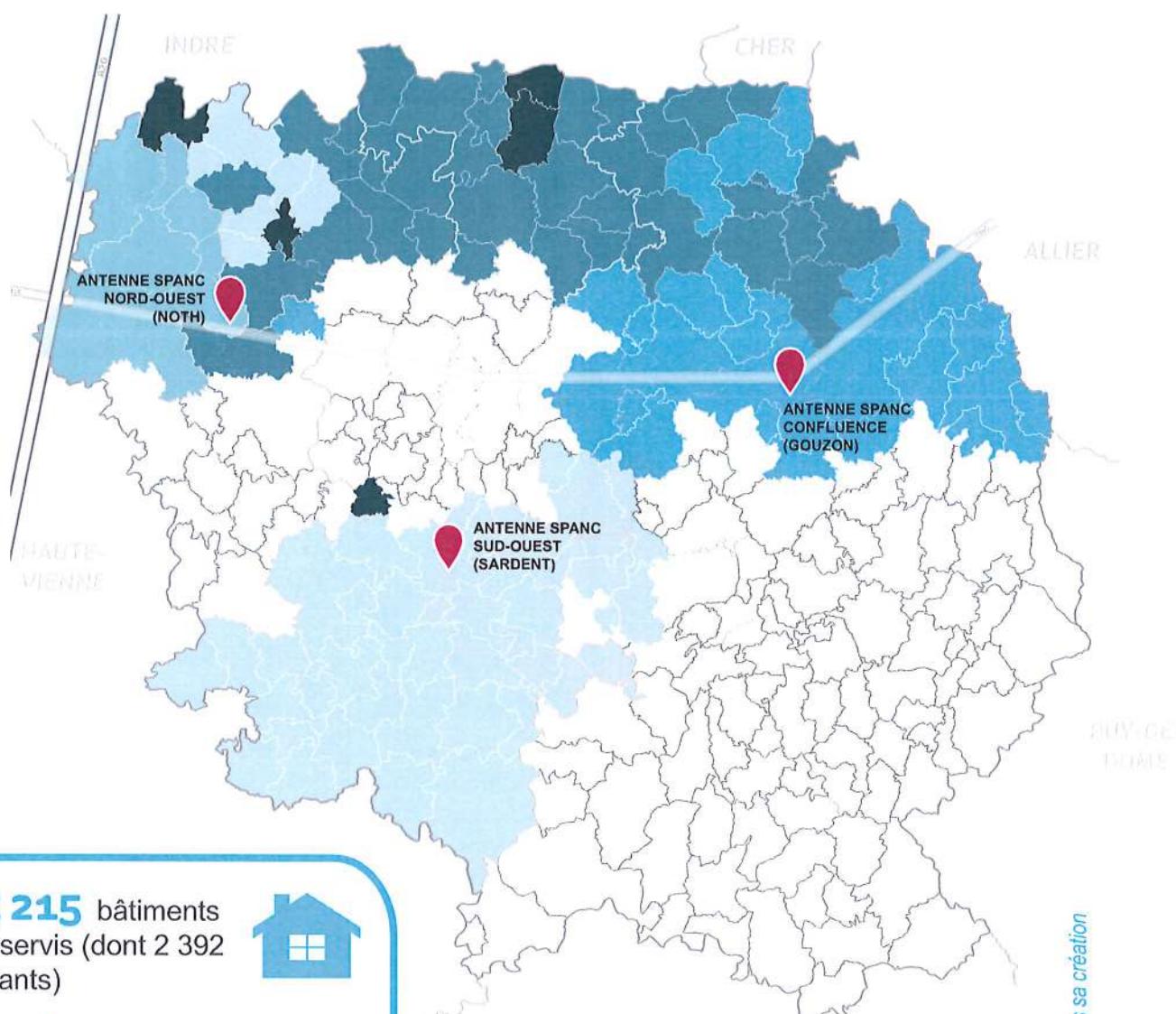
PAYS SOSTRANIEN, PAYS DUNOIS, BÉNÉVENT-GRAND-BOURG (partie), PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE, CREUSE SUD OUEST.

Les populations de référence sont les populations totales INSEE 2022 applicable au 01/01/2024, soit 55 936 habitants.





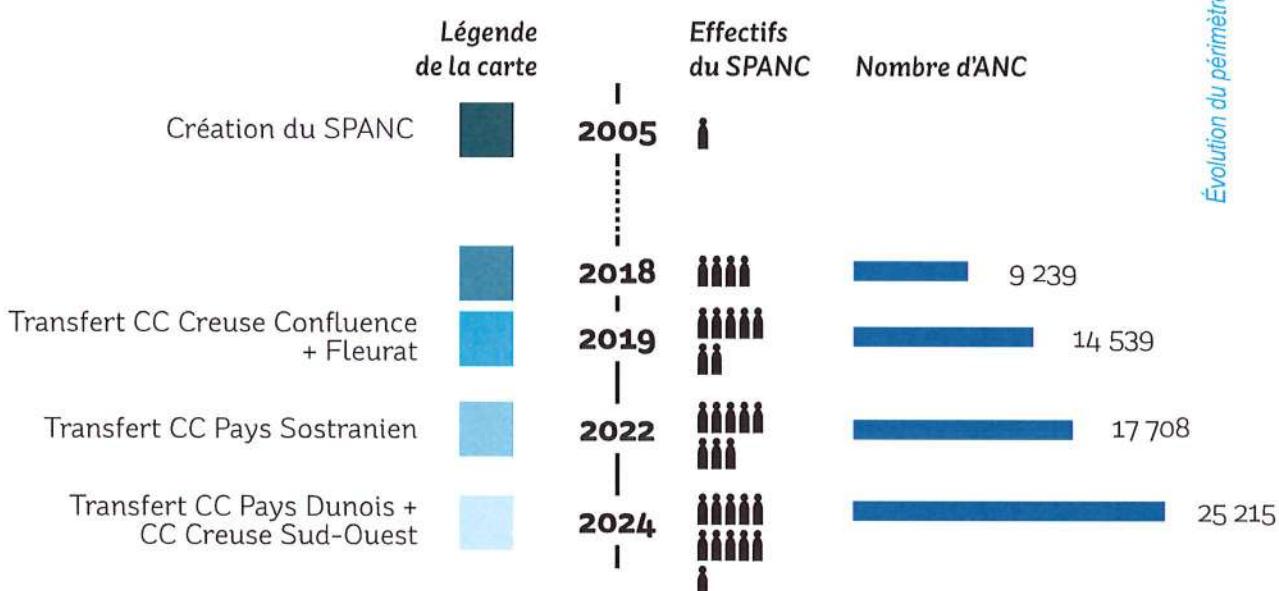
## Le SPANC en dates et en chiffres



**25 215** bâtiments desservis (dont 2 392 vacants)



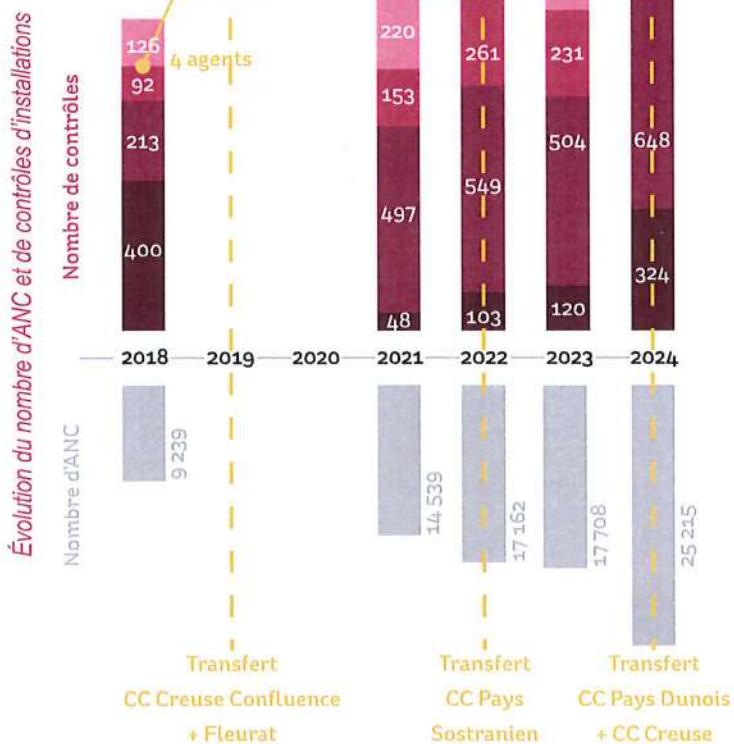
**33 787** habitants concernés soit 60,40% de taux de couverture



## 2. SYNTHÈSE

### Indicateurs techniques

acronymes : voir lexique page 2



- Visite avant projet
- Contrôle de bon fonctionnement préalable à une vente
- Contrôle de conception
- Contrôle de bon fonctionnement
- Contrôle de bonne exécution des travaux

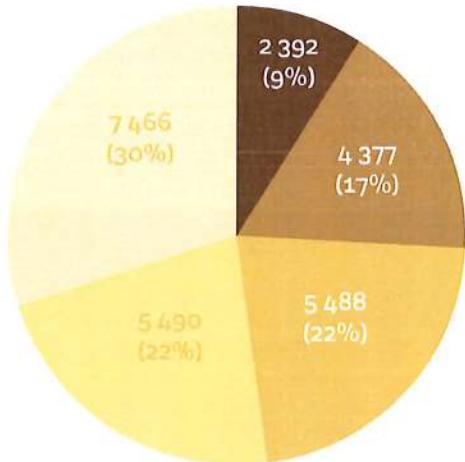


### Faits marquants

- Transfert de la compétence de la CC du Pays Dunois au 01/01/2024 ;
- Transfert de la compétence de la CC Creuse Sud Ouest au 01/01/2024 avec un agent transféré. Recrutement et formation d'un nouveau technicien SPANC ;
- Nouvelle organisation du service en 3 antennes (secteur Nord Ouest, secteur Confluence, secteur Sud Ouest) ;
- Arguments plus détaillés sur l'avis du SPANC concernant les projets (contrôle de conception) ;
- Poursuite de l'amélioration de la communication.

### 3. PARC DES INSTALLATIONS

#### Classification des installations



Classification	Arguments	Délai pour travaux
Vacant / À faire	Habitation déclarée vacante ou oubliée dans les contrôles	Vacante : Travaux suspendus tant que non occupée Oubliée : Pas de travaux ni de délai de réalisation tant qu'aucun contrôle n'est réalisé
Absence ANC	Inexistant ou sans preuve de son existence	< 1 an
NC cas a)	Non conforme avec danger pour la santé	Dans les 4 ans < 1 an en cas de vente
NC cas c)	Non conforme	Sans délai < 1 an en cas de vente
Adapté	Conservable en l'état	Pas de travaux Entretien à réaliser et/ou à poursuivre

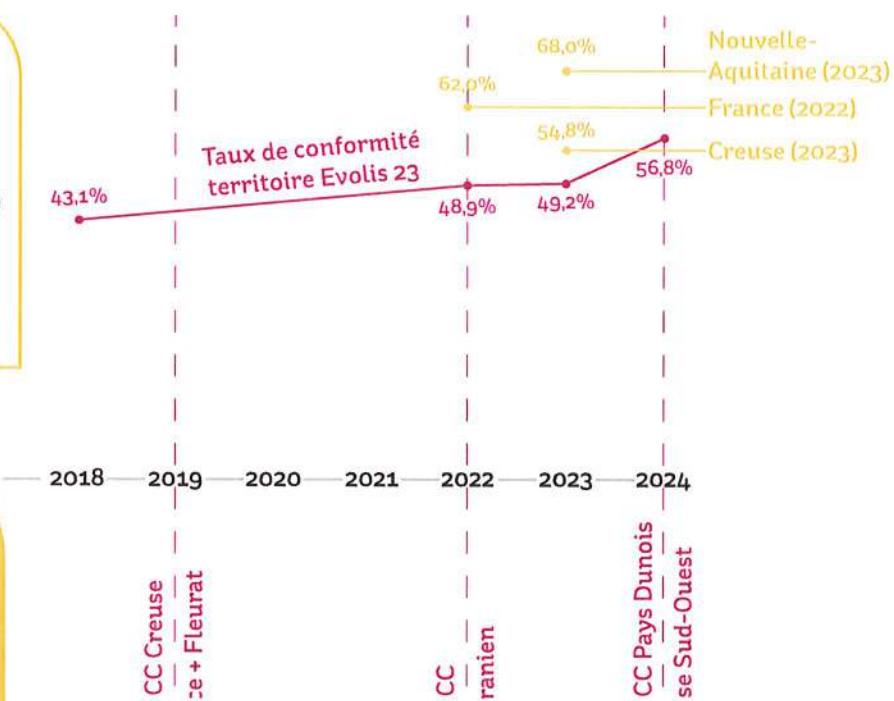
#### Taux de conformité

taux de conformité =

$$\frac{\text{Nombre d'ANC conformes} + \text{Nombre d'ANC non conformes sans danger pour la santé}}{\text{Nombre d'ANC contrôlés}} \times 100$$

$$= \frac{7 466 + 5 490}{22 823} \times 100$$

**56,8%**  
d'ANC conformes

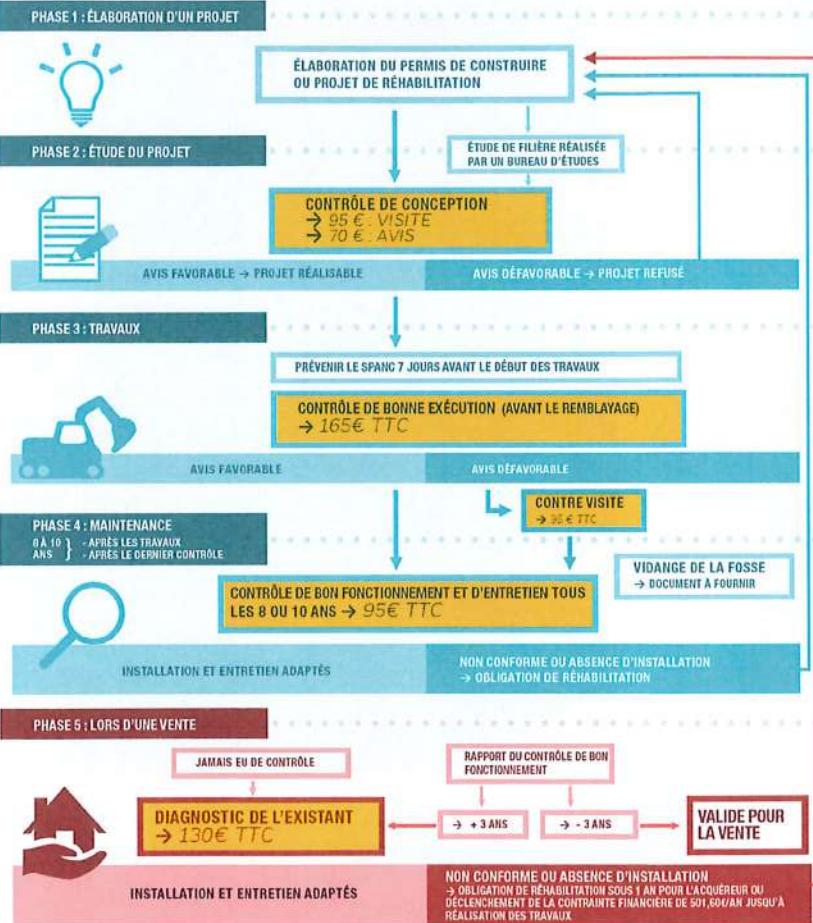


Évolution de la classification et du taux de conformité des ANC entre 2018 et 2024

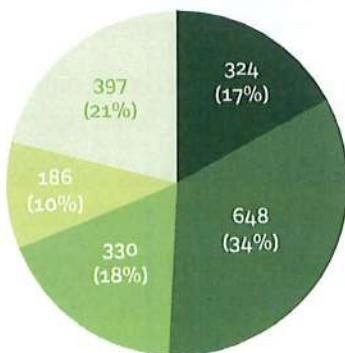
# 4. MISSIONS OBLIGATOIRES

## Procédure

### LES DIFFÉRENTES MISSIONS RÉALISÉES PAR LE SPANC - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF -



## Contrôles du SPANC



Répartition des 1 885 contrôles

## Les différents types de contrôles

- Contrôle de conception (avec une visite sur site pouvant faire l'objet d'un rapport) ;
- Contrôle de bonne exécution des travaux ;
- Contrôles « diagnostic de l'existant » ou « périodique de bon fonctionnement » ;
- Contrôle « diagnostic de l'existant » ou « périodique de bon fonctionnement » préalable à une transaction immobilière ;
- Contre-visite.

## 5. COMMUNICATION

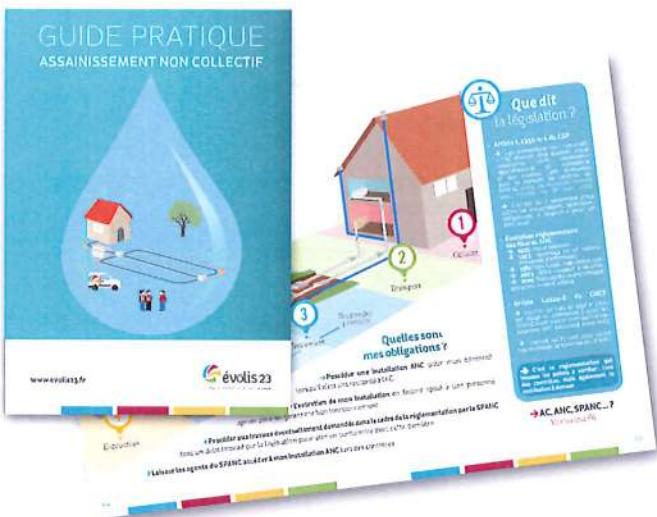


### ▶ Animations

- Réunion organisée le 14/05/2024 par la FFB de la Creuse pour les entreprises de pose d'ANC avec la participation d'Evolis 23 : présentation des SPANC de Creuse et de leurs missions réglementaires, responsabilité en terme d'assurance décennale pour les entreprises de pose ;
- Réunions par communautés de communes avec les mairies et secrétaires de mairie en septembre 2024 pour évoquer les missions du SPANC et le pouvoir de police du maire.

### ▶ Informations

- Courriers en direction des différents acteurs (notaires, entreprises, mairies) pour le transfert de compétence Creuse Sud Ouest à Evolis 23 au 01/01/2024 ;
- 8 articles sur l'ANC diffusés sur Facebook d'Evolis 23 ;
- Finalisation du guide de l'ANC qui a été envoyé aux mairies, mis sur le site internet, joint aux mails du SPANC et distribué lors des contrôles terrain s'il était demandé.



*L'assainissement non collectif est une technique épuratoire permettant de limiter fortement la pollution du milieu naturel. Le SPANC est en charge de vérifier si la réglementation est appliquée (respect des prescriptions techniques pour le neuf, bon fonctionnement et bon entretien pour l'existant). Cependant, ce contexte réglementaire n'est pas suffisamment connu par les usagers mais également les différents acteurs (entreprises de pose, agences immobilières, mairies ...).*

### ▶ Perspectives

Poursuite du développement de la communication pour les usagers sur d'autres supports :

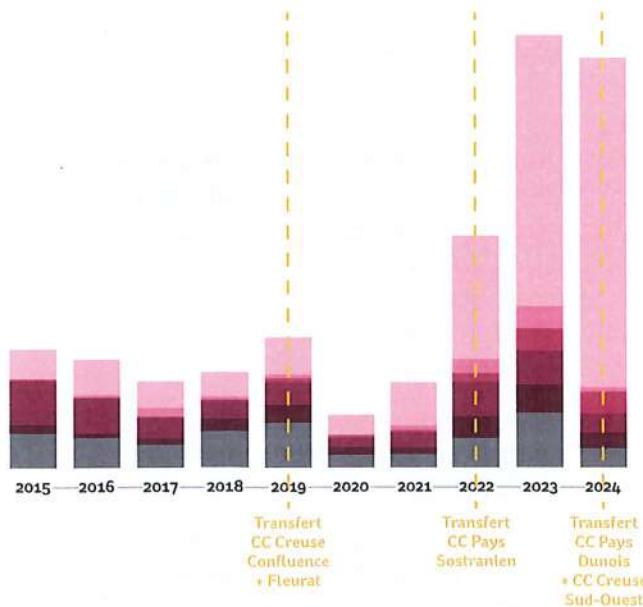
- Guide avant-projet, rapports de contrôles, formulaire de prise de rendez-vous ... ;
- Développement de la communication sur Facebook, internet, radio pour les usagers ;
- Envoi de mélés thématiques selon le public visé (entreprises de pose, notaires ...) ;
- Possible nouvelle réunion avec la FFB.

## 6. LUTTE CONTRE LA POLLUTION



### Pénalités pour non réalisation des travaux (achat d'habitation)

Pour améliorer la qualité du parc des installations, les élus d'Evolis 23 ont choisi de rappeler aux nouveaux acquéreurs leur obligation de réalisation de travaux lorsque leur assainissement n'est pas réglementaire. Un premier courrier leur est envoyé suite à la signature de l'acte notarié d'achat, puis un courrier avec accusé de réception 2 ans après leur indiquant l'émission d'une pénalité financière si ces travaux ne sont pas réalisés sous un an.



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dossiers éteints (plus concernés)	44	38	29	46	57	16	17	37	69	24
Habitations vacantes	11	6	9	16	23	10	9	28	36	20
Travaux réalisés	56	45	26	23	29	12	19	44	43	24
En attente de validation définitive des travaux	0	1	1	1	5	3	3	11	29	28
Propriétaires en difficultés financières	2	3	11	4	5	1	6	18	28	6
Maintien sous pénalité	38	45	34	31	47	25	55	157	345	419

Évolution et répartition des pénalités suite à l'achat

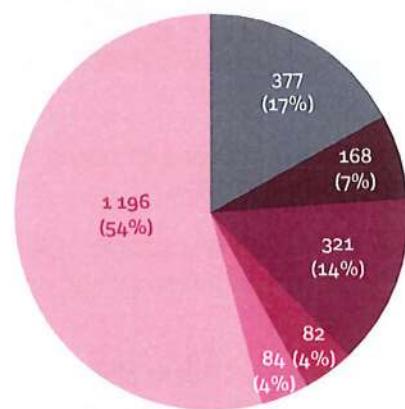
*La lutte contre la pollution passe par des sanctions : pénalité annuelle pour les nouveaux acquéreurs ne réalisant pas de travaux d'assainissement et rappel à la réglementation pour les entreprises de pose.*

*Pour les personnes subissant la pollution, le SPANC apporte des conseils juridiques et assiste les élus.*

*La lutte contre la pollution s'appuie aussi sur l'échange de pratiques entre SPANC.*



**2 228** dossiers de pénalités depuis 2015

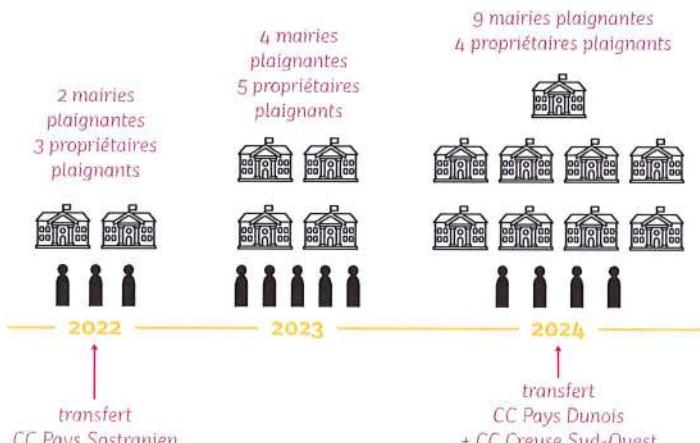


Dossiers éteints (plus concernés)	377 (17%)
En attente de validation définitive des travaux	168 (7%)
Habitations vacantes	321 (14%)
Propriétaires en difficultés financières	82 (4%)
Travaux réalisés	84 (4%)
Maintien sous pénalité	

*Répartition des dossiers de pénalités financières suite à l'achat*

## ► Atteinte à la salubrité publique

Lorsque Evolis 23 est sollicité par un élu ou un usager pour un rejet d'eaux usées sur domaine public ou privé, le SPANC accompagne ces personnes dans les procédures possibles pour faire cesser la nuisance : conseils pour les usagers, aide à la rédaction de documents officiels pour les communes.

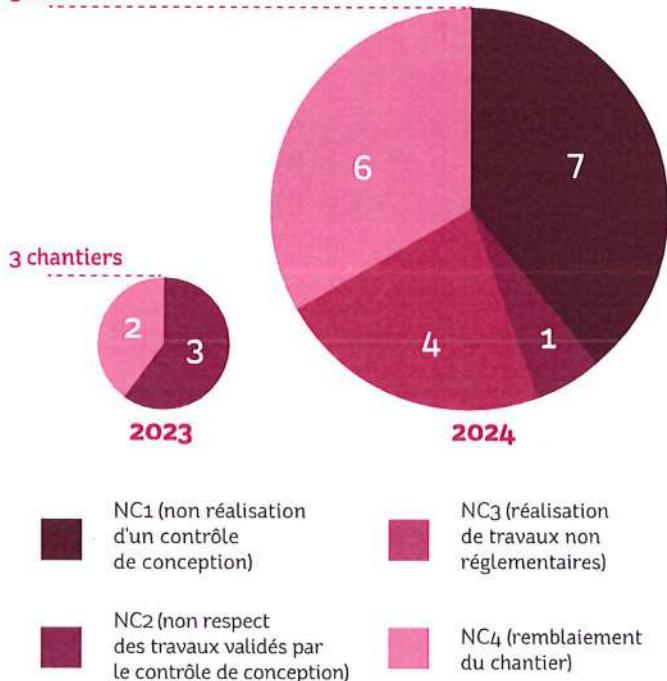


## ► Échanges entre SPANC

- Article sur le SPANC d'Evolis 23 dans SPANC Info n°68 du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 ;
- Réunion entre 3 SPANC creusois le 10/06/2024 pour entrevoir une harmonisation sur certaines questions techniques ;
- Intervention le 24/09/2024 sur la plateforme Idéal Co avec le SPANC de l'Agglo du Grand Guéret pour partager les bonnes pratiques sur l'application des pénalités financières pour non réalisation des travaux suite à l'achat d'une habitation.

## ► Rappel à la réglementation

9 chantiers



Nombre de non conformités des travaux dues aux entreprises de chantier

La lutte contre la pollution passe également dans l'amélioration progressive de la qualité de réalisation des travaux. Ainsi les professionnels de chantier ne respectant pas la réglementation sont interpelés par courrier sur leurs chantiers ayant obtenu des non conformités lors d'un contrôle de bonne exécution de travaux.

Ce courrier leur rappelle leurs obligations réglementaires ainsi que leur devoir de conseils envers leurs clients.

**2,42%** de chantiers réalisés par des entreprises et contrôlés en 2024 ne respectaient pas la réglementation.

## ► Perspectives

Continuer de rechercher les nouveaux acquéreurs qui, depuis 2011, ont l'obligation de réaliser les travaux d'assainissement.

Envisager le développement d'une charte qualité ANC ou adhérer à une charte existante.

# 7. MOYENS MIS EN ŒUVRE

## ► Moyens humains



**10,5**

Équivalents  
Temps Plein

**11**

postes  
(9 agents titulaires  
+ 2 contractuels)

### ► Mouvements & absentéisme

**1** agent transféré

de la CC Creuse Sud-Ouest

**1** nouveau technicien

**1** départ d'agent

**6** semaines d'arrêt

maladie pour **1 agent**

**1** congé parité

Le service est exploité en régie  
à autonomie financière et est géré  
au niveau intercommunal.

89% des SPANC en France sont  
gérés en régie en 2020 (Rapport SISPEA)

## ► Indice de mise en œuvre de l'ANC

A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service (points attribués si l'élément est rempli)	
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (20 points (pts))	20 pts
Application d'un règlement du service approuvé par une délibération (20 pts)	20 pts
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans (30 pts)	30 pts
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations (30 pts)	30 pts
B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre de service (si tous les éléments réglementaires sont remplis)	
Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations (10 pts)	0 pt
Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations (20 pts)	0 pt
Le service assure le traitement des matières de vidange (10 pts)	0 pt
<b>Total</b>	<b>100</b>

## ► Moyens matériels



**1**

PC portable



**1**

PC fixe



**9**

PC-tablettes

**1** logiciel de gestion des contrôles  
de l'assainissement non collectif (ANCGraph)



**8**

Véhicules



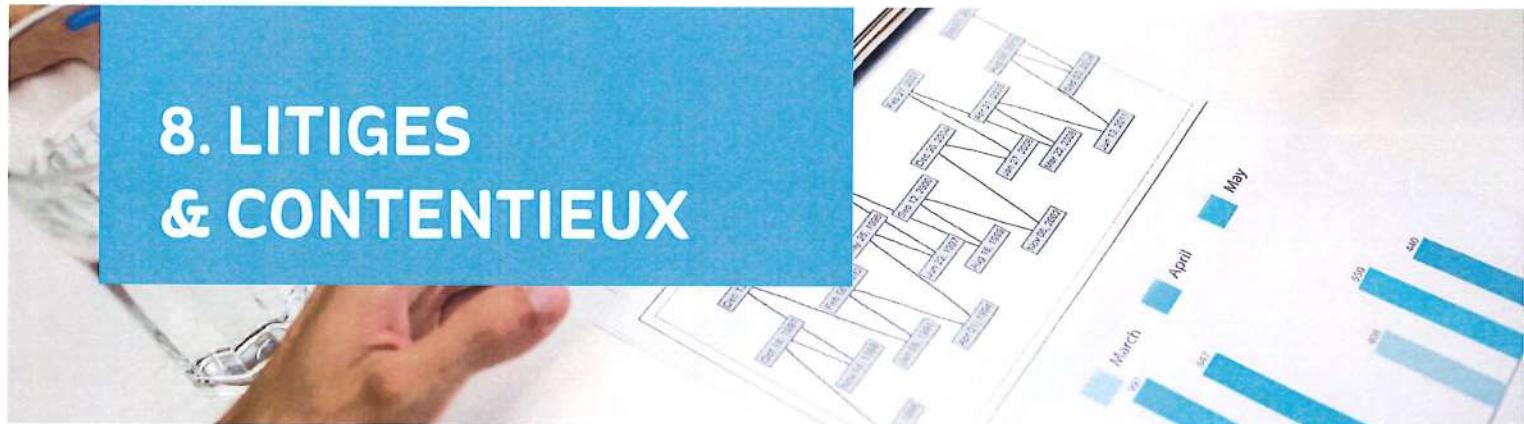
**10**

Téléphones portables

## ► Perspectives

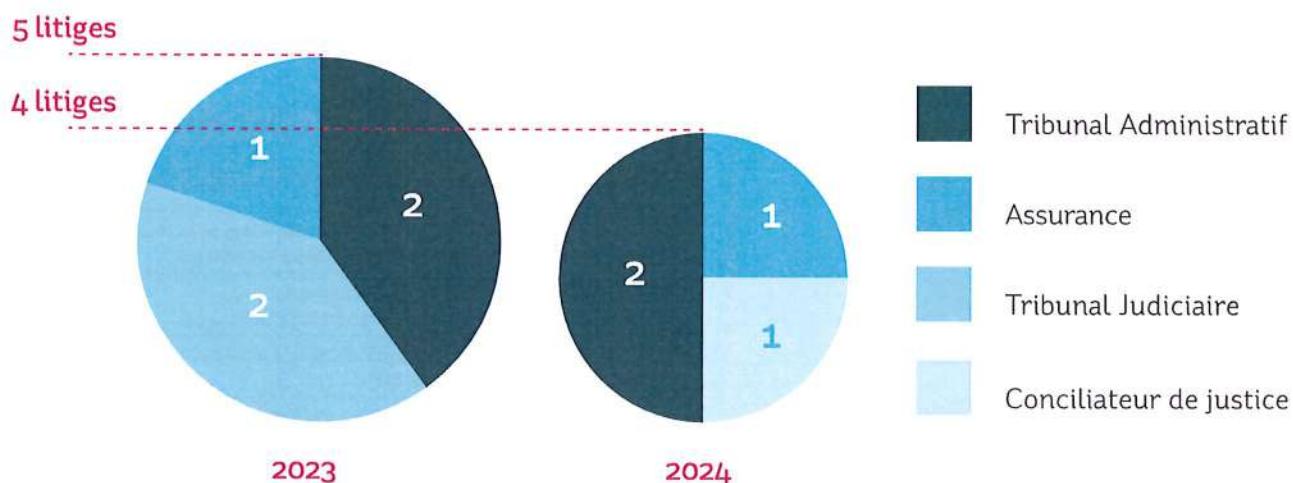
- Accueil d'un stagiaire BTSA gestion et maîtrise de l'eau ;
- Renfort administratif saisonnier par rapport à la charge administrative grandissante (nouveaux territoires en janvier 2024, nombreux dossiers de pénalités financières) ;
- Travail sur la mise à jour des bases de données SPANC.

## 8. LITIGES & CONTENTIEUX

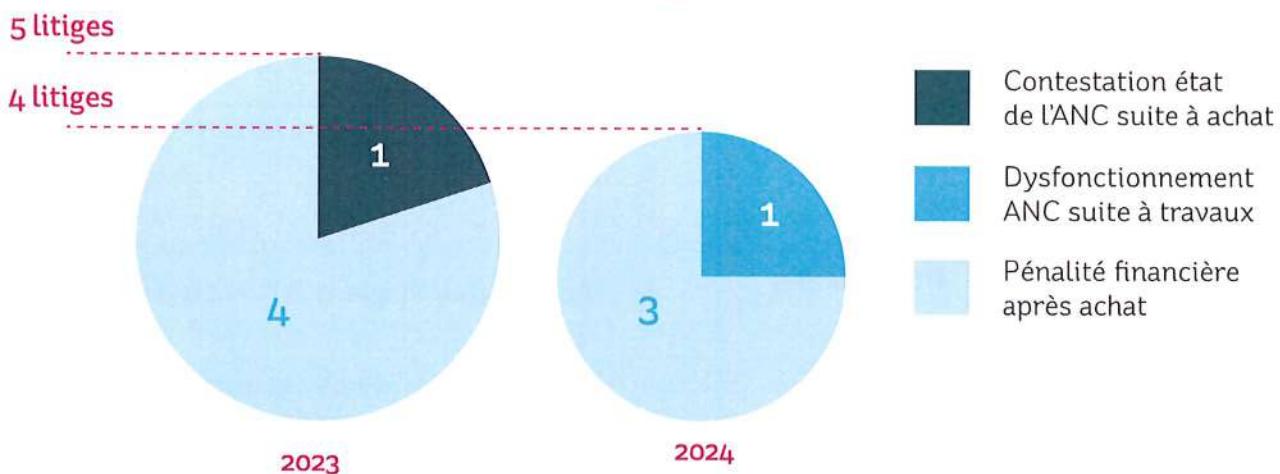


Les litiges contre Evolis 23 concernent majoritairement soit la classification d'une installation suite à un contrôle, soit la pénalité financière pour non réalisation des travaux d'assainissement suite à l'achat d'une habitation.

### Instances saisies pour les litiges ouverts



### Motif des litiges ouverts



## 9. FINANCES

### ► Montants des redevances pour les ANC < ou = 20EH

Contrôles	Tarifs
Contrôle de conception	<b>165 €</b>
Contrôle de bonne exécution des travaux	<b>165 €</b>
Contrôles « diagnostic de l'existant » ou « périodique de bon fonctionnement »	<b>95 €</b>
Contrôle « diagnostic de l'existant » ou « périodique de bon fonctionnement » préalable à une transaction immobilière	<b>130 €</b>
Contre-visite	<b>95 €</b>

Ces redevances pour l'année 2024 ont été proposées par la commission assainissement au Comité Syndical d'Evolis 23 et approuvées par ce dernier le 12 décembre 2023.

### ► Montants des pénalités financières pour les ANC < ou = 20EH

En supplément aux redevances, et comme le permettent les articles L.1331-8 et L.1331-11 du Code de la Santé Publique, Evolis 23 adresse une facture d'un montant équivalent à la redevance qu'ils auraient payées en acceptant le contrôle et majorée de 400% maximum :

- aux usagers refusant ou ne donnant pas suite aux demandes de contrôles (après un avis de passage suivi de 2 relances dont une en recommandé avec accusé de réception) ;
- aux acquéreurs d'habitations à compter de 2011, pour lesquelles les dispositifs d'assainissement non collectif ne sont pas conformes .

Pénalités financières	Majoration	Montant
Non réalisation du contrôle de conception avant un contrôle de bonne exécution des travaux	Aucune	<b>165 €</b>
Absence de réalisation des contrôles « diagnostic » et « bon fonctionnement » dans les délais impartis	+100%	<b>190 €</b>
Absence de réalisation des travaux dans les délais impartis, en cas d'achat de l'habitation		
si aucun contrôle réalisé ou si le contrôle de conception est défavorable	+52%	<b>501,60€</b>
si le contrôle de conception a été réalisé avec un avis favorable	+204%	<b>501,60 €</b>

### ► Perspectives

- Travail sur factures du SPANC (cohérence entre la facturation, les délibérations de tarifs et le règlement de services) ;
- Travail sur les impayés.



# investissement

**3 433 €**

de besoin de financement en 2024

## DÉPENSES

**10 917 €**

Concessions  
& droits similaires

**4 113 €**

Suvention amortie

**1 058 €**

Matériel roulant

**1 447 €**

Mobilier

**21 826 €**

**2 623 €**

Matériel de bureau  
& informatique

## RECETTES

**667 €**

FCTVA

**17 725 €**

Amortissement

**18 393 €**

# fonctionnement

**29 181 €**

résultat de 2024

## DÉPENSES

**415 224 €**

Personnel

**49 846 €**

Charges de structure

**7709 €**

Outils & véhicules

**17 725 €**

Amortissements

**39 896 €**

Autres dépenses

**1 018 €**

Formation

**8 920 €**

Titres annulés

**549 947 €**

**9 609 €**

Carburant

## RECETTES

**317 746 €**

Astreintes financières

**13 337 €**

Conventions

**234 116 €**

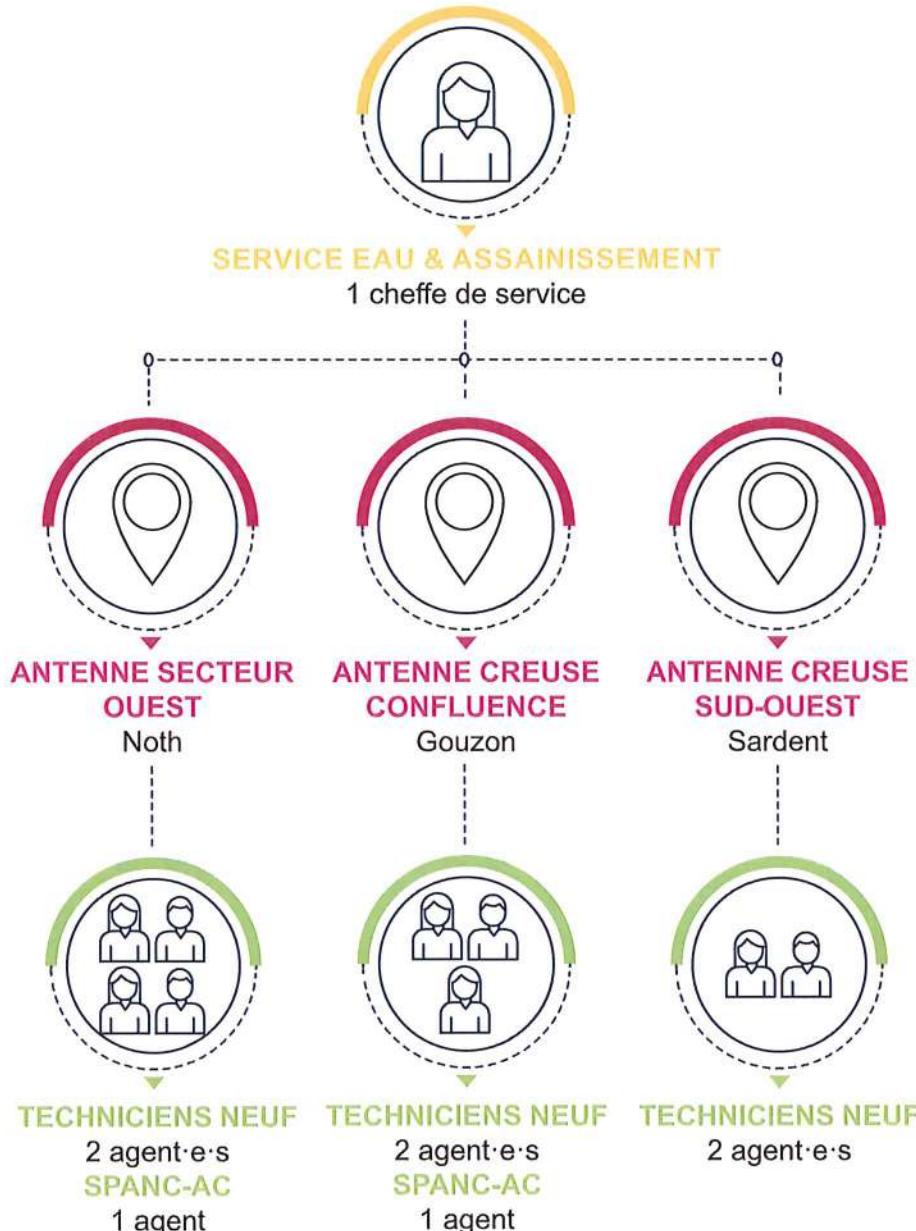
Contrôles

**13 927 €**

Autres recettes

**579 128 €**

# 10. ORGANIGRAMME



**SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT**  
service.assainissement@evolis23.fr  
05 55 89 86 00 (puis tapez 3)

**ANTENNE CONFLUENCE**  
spanc.confluence@evolis23.fr  
06 58 78 83 03

**ANTENNE SUD-OUEST**  
spanc.sudouest@evolis23.fr  
06 58 16 54 02

**ANTENNE NORD-OUEST**  
spanc.nordouest@evolis23.fr  
05 55 89 86 00  
(puis tapez 3)



## Rapport Annuel

Prix et qualité du Service Public  
d'Assainissement Non Collectif

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Patrick ROUGEOT • COMITE DE REDACTION : Service Eau & Assainissement • CREDITS PHOTO : Service Communication, Freepik • MISE EN PAGE : Service Communication • IMPRESSION : George Sand • Evolis 23  
Les Grandes Fougères 23300 NOTH - 05 55 89 86 00 - www.evolis23.fr - SIREN 252 326 024